

Version du 23/10/2024

REGLES DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL LENA

Afin d'assurer l'entretien et le renouvellement du parc du matériel de la LENA dans les meilleures conditions, le présent règlement fixe les conditions de mise à disposition de ses matériels.

TYPE DE PRESTATION : PRET OU LOCATION

Le matériel est prêté gracieusement aux structures de la LENA, sous réserve qu'elles respectent le présent règlement et ses annexes et qu'elles exposent la banderole, mise à disposition par la LENA, notamment pour les remises de récompenses.

Pour les stages privés et payants proposés par les clubs ou les enseignants ainsi que **pour les structures hors LENA**, il sera proposé une location payante pour lequel un devis sera établi.

DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL (voir fiche)

✚ **Deux mails doivent être envoyés 2 mois à l'avance :**

⇒ **A la LENA** en utilisant la « fiche de demande matériel de la LENA »,
à l'adresse : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

⇒ **A Laure de Saint Denis en copie** : laure14@hotmail.com / Tél 06.03.71.56.34

✚ **Une réponse vous sera envoyée dans les meilleurs délais.**

En cas de fortes demandes pour la même période, les priorités pour le prêt de matériel seront : 1°) les circuits nationaux - 2°) les épreuves régionales de la ligue - 3°) les challenges et animations.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS / POUR PRISE ET RETOUR DU MATERIEL

✚ **Les rendez-vous sont possibles :**

⇒ Le lundi de 10h30 à 12h00 ;

⇒ Le vendredi de 10h30 à 12h30 ;

⇒ Autres créneaux à déterminer avec Laure de Saint Denis ;

✚ La prise et le retour du matériel se feront à l'espace de stockage de la LENA (Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université – 33400 Talence) ;

✚ Le club emprunteur de matériel doit être assuré, notamment pour les événements qu'il organise en dehors de son lieu habituel d'activités.

RESPECT DU MATERIEL ET INTERDITS

- ✚ Un camion fermé doit être prévu pour transporter le matériel et non une remorque ou un camion benne ;
- ✚ Le transport des housses se fait par leurs anses et non pas en les traînant à terre ;
- ✚ Les anses ne doivent pas être tirées pour les attraper ;
- ✚ Les pistes ne sont pas des tapis de sol. Les chaussures de ville, cigarettes, chewing-gums, bancs, tables et chaises ainsi que la nourriture, boissons sont à proscrire formellement ;
- ✚ Il est interdit de redresser son arme sur la piste ;
- ✚ Les pistes ne doivent pas être mises debout une fois enroulées.
- ✚ Des annonces doivent être faites pour que les tireurs ne marchent pas sur les enrouleurs ;

VERIFICATIONS / RESERVES ET FACTURATIONS EVENTUELLES

- ✚ La responsable du matériel de la LENA remettra au club emprunteur du matériel vérifié et en état de fonctionnement ;
- ✚ **IMPORTANT : s'il constate des dysfonctionnements ou des dégradations lors de l'installation du matériel, le club emprunteur pourra faire des réserves par mail à secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr.**

Le mail devra impérativement être envoyé avant le début de la compétition avec d'éventuelles photos. Faute de ce signalement dans les délais, les dégradations seront facturées au club emprunteur.

- ✚ Lors de la restitution du matériel, les « **quantités** » de matériel empruntés par le club sont vérifiées par la responsable du matériel de la LENA. Pour ne pas retarder les personnes remettantes (notamment les agents des collectivités locales), **cette vérification ne concerne pas le contenu des mallettes.**
 - Si du matériel perdu ou dégradé est signalé le jour de la restitution par le remettant, il sera inscrit dans le tableau de la « fiche de perte et/ou dégradation matériel de la LENA ».
 - Dans le cas contraire, la **LENA émettra une réserve** et fera une vérification précise rapidement après la restitution.
 - Si lors de cette vérification il est constaté des pertes ou dégradations dans les mallettes, elles seront facturées au club emprunteur.

INSTALLATION DU MATERIEL SUR LE LIEU DE LA COMPETITION

- ✚ Il est important de scotcher les pistes ;
- ✚ Un support (tables ou bancs) doit être prévu pour le matériel électrique ; ne pas le mettre par terre ;
- ✚ Chaque club doit prévoir un jeu de piles LR03 pour les télécommandes ;
- ✚ Référence : CR2032, CR44 pour les chronos.

Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université – 33400 Talence - Bureau n°101

Tel : 06 51 42 73 33 / mail : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr / Siret 883 774 748 000 10 – APE 9312Z

PANNES

- + La panne doit être bien identifiée ;
- + Le type de panne doit être signalé sur la housse ou la boîte ;
- + Le matériel en panne doit être mis en évidence ;
- + Tout matériel dégradé ou manquant sera facturé.

RANGEMENT DU MATERIEL

- + les fils (connexion, masse, alimentation) doivent être bien rangés et enroulés comme ils ont été trouvés ;
- + Les appareils doivent être rangés dans les boites d'origine ;
- + Les télécommandes ne doivent pas être mélanger : à chaque appareil correspond une télécommande.
- + Les pistes doivent être bien aspirées (aspirateur en prêt à la ligue, à préciser dans votre demande) ;
- + Les pistes doivent être enroulées correctement et les 2 élastiques remis.
- + Les pistes doivent être rangées dans les housses correspondantes (épée avec épée...)

JOURNEE VERIFICATION DU MATERIEL

Un fois dans la saison, la LENA organise un journée de vérification de l'ensemble de son matériel. La présence d'un ou plusieurs représentant(s) (tes) des clubs emprunteurs est vivement souhaitée.

Les responsables de club empruntant du matériel de la LENA s'engagent à lire le présent document et à en respecter l'intégralité des dispositions.